


1^{ère} demande carte d'identité MAJEUR

- Remplir une pré-demande, sur Internet, sur le site :
<https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Le jour du rendez-vous, venir, soit avec le n° de pré-demande, soit avec le récapitulatif de pré-demande imprimé.
- Acte de naissance intégral (- de 3 mois) de la mairie du lieu de naissance avec filiation **seulement** si votre ville de naissance n'est pas affiliée au système de dématérialisation des actes de naissances, vérifier sur :
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Pour les personnes nées à l'étranger, pas besoin d'acte de naissance.
- Original** de la facture électricité **ou** eau **ou** téléphone mobile/fixe/internet (moins de 1 an) **ou** dernier avis d'imposition ou de non-imposition **ou** assurance habitation en cours de validité.
- Si personne hébergée** : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant (original ou photocopie) + **original** facture au nom de l'hébergeant.
- 1 photographie d'identité conforme (couleur ou noir-et-blanc, **moins de 6 mois**), sans lunettes et expression neutre, visage dégarni et rien dans les cheveux, non découpée, sans défaut ni pliure, avec le fond uni,
 **la photo sera découpée par l'agent le jour du rendez-vous**
- Si 1^{ère} demande suite à une naturalisation, fournir le certificat de nationalité française.

**Les instructions de dossiers ne sont que sur rendez-vous,
prendre rendez-vous sur le site internet RDV360**